

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

#### Décision du 1<sup>er</sup> juin 2022 portant agrément en qualité de contrôleur technique

NOR : TREL2213738S

Par décision de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 1<sup>er</sup> juin 2022, l'agrément en qualité de contrôleur technique au titre des dispositions des articles L. 125-1 à L. 125-6 et R. 125-1 à R. 125-16 du code de la construction et de l'habitation est accordé pour le domaine D pour une durée de cinq ans à la société Bureau Veritas Câbles & Inspections, 395, rue Docteur-Marmonnier, 38190 Villard-Bonnot défini à l'annexe I de l'arrêté du ministre chargé de la construction du 26 novembre 2009, ci-après reproduite :

« D Tous ouvrages de génie civil pour toutes missions de contrôle. »